

Délibération n°D20220123

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Joëlle ISUS

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-SEPT NOVEMBRE, à 18 heures,**  
les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10/11/2022.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (2), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Adib BENFEDDOUL (3), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Laurence ROUAN	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

**ABSENTS :** Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ après le vote du dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur – Territoire Bergeracois »
- (2) Départ au dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur – Territoire Bergeracois »
- (3) Arrivée avant le dossier n°1 « Rapport sur les orientations budgétaires 2023 »

**ACQUISITION DES PARCELLES AO 282 ET AO 316  
SITUEES IMPASSE DES JAURES - LOTISSEMENT MONT DE NEYRAT  
APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR MARTY**

VU les articles L2122-21 et suivants et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles 1583 et 1593 du code civil ;

VU le Permis d'Aménager n° PA 024 03715 C0003 délivré le 27 avril 2016 ;

VU la délibération du 21 novembre 2013 autorisant le transfert de la voirie du lotissement du Mont de Neyrat ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la création du lotissement du Mont de Neyrat, par Madame et Monsieur MARTY, les voiries ont été intégrées mais la bâche incendie et le transformateur électrique nécessaires au projet sont restés leur propriété ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser cette situation en intégrant au domaine communal les parcelles AO 316 et AO 282 pour respectivement 168m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup> accueillant la bâche incendie et le transformateur électrique nécessaires au lotissement du Mont de Neyrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section AO numéro 316 et numéro 282 pour respectivement 168m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup> situées impasse des Jaures au Mont de Neyrat, appartenant à Madame et Monsieur MARTY, pour le prix de un euro ;
- de désigner l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour représenter les intérêts de la Collectivité ;
- de préciser que la totalité des frais relevant de cette acquisition sera prise en charge par le demandeur soit Madame et Monsieur MARTY ;


- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, et à signer toutes les pièces relatives à la régularisation du dossier ;
- de basculer, une fois l'opération réalisée, ces parcelles au domaine public.

Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir) Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Adib BENFEDDOUL).

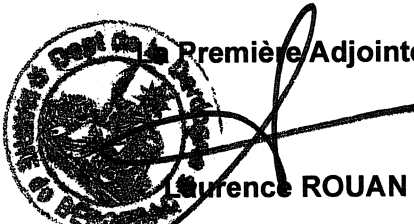
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 17/11/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 22 NOV. 2022  
et de l'affichage en date du 23 NOV. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Joëlle ISUS

La Première Adjointe,  
  
Laurence ROUAN

